

COMPTE RENDU

Commission travaux-urbanisme-développement économique- environnement du 18 octobre 2018

Présents :

Monsieur BURTAUX
Monsieur MEYER
Monsieur MENNECIER
Monsieur CLEMENT
Monsieur CUGNEZ
Monsieur DALON

Excusés :

Monsieur GRILLON
Madame JACQUEMAIN
Monsieur GAUTHIER

Ordre du Jour

- 1- Quartier BELHORIZE/ZAC du Grand-Bannot
- 2- Maison de santé / Parking de proximité
- 3- Travaux de la rue du Stade/THNS
- 4-Travaux de requalification accueil Mairie
- 5- Travaux de voiries/ Parking
- 6- Eclairage Public
- 7- Divers

1. Avancement ZAC du Grand-Bannot / Quartier BELHORIZE 1^{ère} phase opérationnelle :

Pour rappel : la ZAC du Grand-Bannot se décline en 3 phases distinctes

- Secteur 1 : le Grand-Bannot
- Secteur 2 : Chenevières
- Secteur 3: Perailles

Chacune de ces phases sont indépendantes et seront d'une durée prévisionnelle de 5 ans chacune.

Les travaux de VRD sont en cours de réalisation pour la première phase opérationnelle. Ils font suite aux travaux de fouilles archéologiques qui se sont déroulés l'été dernier.

Un plan masse légèrement modifié a permis de d'adapter la programmation à la réalité locale avec l'intégration de lots individuels « libre constructeur »



Cette première opérationnelle comprend 70 logements répartis sur 21 lots dont 14 lots à bâtir.

Le plan de commercialisation prévoit donc 14 lots à bâtir libre constructeur, 4 maisons individuelles, 8 logements intermédiaires, 8 logements seniors et 40 logements en collectif. Il s'agit bien d'un objectif de commercialisation mais selon le marché cette répartition peu changer. L'objectif restera d'offrir une mixité des produits logements entre individuel, collectif et intermédiaire.

Par ailleurs une conférence sur les fouilles archéologiques sera organisée en décembre 2018.

2. Maison de santé/ Parking de proximité

La maison de santé ouvrira ses portes en décembre 2018 et commencera à accueillir les premiers professionnels de santé (2 médecins généralistes, 1 psychiatre, 1 dentiste, 1 podologue, 1 psychologue, 1 kinésithérapeute, et 2 cabinets infirmiers) 2 cellules sont encore disponibles.

Un parking de 25 places a été réalisé en même temps que le bâtiment, à son ouverture la maison de santé disposera donc d'un parking de proximité.

Compte tenu du nombre de praticiens et de la patientèle attendue, il est important d'envisager dès maintenant la création d'un nouveau parking de proximité sur un terrain communal le long du cheminement piéton en pignon du bâtiment.

Le projet comprend la création de 24 places supplémentaires le long du cheminement piéton actuel avec la mise en place d'un séparateur d'hydrocarbures et la reprise de la rampe personne à mobilité réduite.



Le montant des travaux s'élève à 46 519.20 € TTC. La commune sollicite une subvention de 11 269.80 € au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

3. THNS et Travaux de sécurisation de la rue du Stade

Le programme de travaux supporté par la commune concerne la portion d'aménagement entre les deux arrêts THNS. Il s'agit de la réalisation d'aménagements de sécurité complémentaires à ceux réalisés par le THNS permettant de sécuriser d'une part l'accès à la maison de la solidarité et d'autre part le carrefour avec le chemin des combottes.

- La réalisation et le recalibrage de trottoirs permettant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et la création d'une piste cyclable partagée (cycles/piéton)
- La pose d'un nouveau revêtement en enrobé après renforcement du corps de chaussée.
- La reprise de l'éclairage public

Dans le cadre de ces travaux sera étudié la possibilité de redescendre la voirie au niveau du carrefour entre la rue du stade et le chemin des combottes afin d'améliorer la visibilité.

L'ensemble des travaux de sécurisation sont programmés au cours de l'été 2019, afin de limiter l'impact sur la circulation.

3. Projet de restructuration de l'accueil de la mairie

Les travaux concernent la restructuration complète de l'Etat civil/ service à la population situé au rez-de-chaussée de la mairie.

Cet espace regroupe le service scolaire, le service Etat civil, le service accueil et logement et le local comprenant la base de recueil pour les passeports et les CNI.

Les locaux sont composés actuellement de bureaux exigus et fermés qui laisse peu de place à l'accueil du public.

Le projet consiste en la création de bureaux plus ouverts et largement vitrés qui permettra à chaque agent d'avoir une vue sur la zone d'accueil et d'attente du public et garantira quand cela est nécessaire la discrétion et la confidentialité.

Le programme de travaux est évalué à 47 130 .00 € HT. La commune sollicite une subvention de 14 139.00 € au titre de la DETR « maintien des services publics »

4. Travaux de voirie et parking

En 2018 la commune poursuit son programme ralentissement de la vitesse avec la pose d'un ralentisseur rue de Sochaux, la création d'emplacement PMR salle Kaufmann

Sont à l'étude pour 2019 l'aménagement du parking de la boulangerie avec deux options , la première consiste en un stationnement longitudinal devant la boulangerie avec

création d'un cheminement sécurisé au-devant des vitrines des commerces , la seconde consiste en un rétrécissement de voirie permettant le maintien de places de stationnement en épi et toujours la création du cheminement piéton.

La commission propose aussi que soit instauré une autorisation de stationnement sur ces emplacements limitée à 10 minutes et de réfléchir à l'inversion de la circulation sur le parvis et à l'arrière du temple.

Ce dossier fera l'objet de discussion avec les commerçants et sera à nouveau débattu en commission travaux.

5. Eclairage public

Deux opérations sont programmées d'ici la fin d'année 2018

- Eclairage du parking de la salle polyvalente avec le remplacement des luminaires en LED et un abaissement du mat d'éclairage
- Changement des luminaires rue d'Artois par des ampoules LED.

6. Divers

Monsieur CUGNEZ , suite au vide grenier qui s'est déroulé à la salle polyvalente, signale des difficultés de circulation à l'entrée et sortie du parking. Il préconise une circulation en sens unique qui permettrait de rendre la circulation plus fluide et facile.

Monsieur DALON confirme que c'est la bonne solution et que les services veilleront sur certaine manifestation à ce qu'un arrêté de circulation instaure ce sens unique.